




L'[arrêté du 19 avril 2019](#) relatif aux droits d'inscription instaure des droits d'inscription différenciés (tableau 2 en annexe) pour les étudiants extra-communautaires qui arrivent en France à la rentrée 2019 et chaque année ensuite. Ces étudiants y sont assujettis par défaut. En effet, lorsque l'étudiant satisfait l'une des conditions fixées aux articles 3 à 6 et 20 de l'arrêté, ils n'y sont pas assujettis. Pour appliquer ces exceptions, l'établissement doit vérifier la situation des étudiants de nationalité étrangère au moment de leur inscription. Le tableau ci-dessous liste les différentes conditions de non-assujettissement aux droits différenciés pour lesquelles les justificatifs requis sont décrits.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À TRANSMETTRE AU SGAE avant le 31/12/2021.



### Plan Bienvenue en France

■ **Tous les étudiants étrangers** : joindre la(les) pièce(s) justificative(s) correspondant à votre situation (cf. pièces Plan Bienvenue en France, tableau ci-dessous).

Si votre situation ne correspond à aucune de celles listées dans le tableau ci-dessous, vous n'avez aucun justificatif à fournir : vous êtes assujetti aux droits d'inscription différenciés.

Article Applicable	Situation	Pièce justificative à fournir	Exemple
Art. 20	Vous étiez inscrit à CentraleSupélec en 2018-2019 :	Aucun justificatif à fournir	
Art. 3 Al.1°	Vous possédez la nationalité de l'un des Etats suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Etats de l'union européenne (U.E.)</b> : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.</li> </ul>	Pièce d'identité (carte d'identité, passeport)	
Art. 3 Al. 1°	▪ <b>Etats de l'espace économique européen (E.E.E.)</b> : Islande, Liechtenstein, Norvège.		
Art. 3 Al. 1°	▪ <b>Confédération Suisse</b>		
Art. 3 Al. 3°	▪ <b>Monaco</b>		
Art. 3 Al. 6°	▪ <b>Andorre</b>		

Article applicable	Situation	Pièce justificative à fournir	Exemple
<p>Art. 3 Al. 6°</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Québécois</b></li> </ul>	<p>Passeport canadien valide</p> <p style="text-align: center;"><u>Et</u></p> <p>carte d'assurance maladie québécoise valide (ancien ou nouveau modèle)</p>	
<p>Art. 3 Al. 2°</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Membre de la famille d'un citoyen de l'U.E., de l'E.E.E. ou de la confédération Suisse</b></li> </ul>	<p>Titre de séjour portant la mention : « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union / EEE / Suisse »</p> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <p>« Carte de séjour –directive 2004/38/CE »</p>	
<p>Art. 3 Al. 3°</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Résident de longue durée titulaire d'une carte de résident</b></li> </ul>	<p>Titre de séjour portant la mention : « Carte de résident de longue durée – UE »</p> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <p>« Certificat de résidence algérien »</p> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <p>« Carte de résident »</p>	
<p>Art. 3 Al. 3°</p>	<p>Vous êtes étudiant mineur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Descendant direct d'un résident de longue durée</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>A charge d'un résident de longue durée</b></li> </ul>	<p>Titre de séjour portant la mention : « Carte de résident de longue durée – UE »</p> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <p>« Certificat de résidence algérien »</p> <p style="text-align: center;"><u>Et</u></p> <p><u>Pour descendant direct</u> : Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté</p> <p><u>Pour mineur à charge</u> : preuve de rattachement</p>	
<p>Art. 3 Al. 4°</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Fiscalement domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription (au 01/01/2020)</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Une personne rattachée à un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription (au 01/01/2020)</b></li> </ul>	<p><u>Si fiscalement domicilié</u> : Les trois avis d'imposition de l'étudiant de 2019, 2020 et 2021 portant sur les revenus des années 2018, 2019 et 2020 (<b>adressés par l'administration fiscale durant l'été ou avis de situation déclarative (ASDIR, document téléchargeable dès la télé déclaration) + titre de séjour valide</b>)</p> <p><u>Si rattaché à un foyer fiscal français</u> : Les trois avis d'imposition du foyer fiscal domicilié en France auquel la personne est rattachée pour 2019, 2020 et 2021 portant sur les revenus des années 2018, 2019 et 2020 (<b>adressés par l'administration fiscale durant l'été ou avis de situation déclarative (ASDIR, document téléchargeable dès la télé déclaration)</b>)</p> <p><u>Et</u> copie d'une déclaration des revenus sur laquelle <b>l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée</b>, en particulier si la déclaration a été faite par internet (la déclaration effectuée par internet est disponible dans le compte fiscal particulier et peut donc être réimprimée) + <b>titre de séjour valide</b></p>	

Article applicable	Situation	Pièce justificative à fournir	Exemple
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes : ▪ <b>Bénéficiaires du statut de <u>réfugié</u></b>	Titre de séjour portant la mention : « Réfugié suivie de la nationalité »	
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes une : ▪ <b>Personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie du statut de <u>réfugié</u></b>	Titre de séjour portant la mention : « Réfugié suivie de la nationalité »  <u>Et</u> Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté	
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes : ▪ <b>Bénéficiaire de la <u>protection subsidiaire</u></b>	Titre de séjour portant la mention : « Vie privée et familiale »	
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes une : ▪ <b>Personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de la <u>protection subsidiaire</u></b>	Titre de séjour portant la mention : « Vie privée et familiale »  <u>Et</u> Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté	